Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260910-2026085-DE

N°085/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 4 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M Anthony SERAZIN, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme PLAUD Tiphaine.
ABSENT EXCUSE : M Patrick HERVE
POUVOIR : M HERVE Patrick a donné pouvoir à M BECUWE Philippe
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINSEMBERT Odile est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : FIXATION DU TARIF DE VENTE DE LA TOPOCARTE GR « DU PAYS DE VILAINE AUX CONFINS DU MORBIHAN »

Monsieur le Maire, a présenté au Conseil municipal l'édition de la TOPOCARTE GR « Du Pays de Vilaine aux confins du Morbihan », fruit d'une collaboration entre les communes du Pays de Vilaine et la Fédération de Randonnée du Morbihan. Cette carte, éditée en 2027 par la Fédération Française de Randonnée, vise à promouvoir le développement de la randonnée sur le territoire. Un tirage de 2 500 exemplaires est prévu, dont 60 seront remis à la commune de Peillac. Afin de valoriser cette initiative et de la rendre accessible aux habitants et visiteurs, il est proposé de fixer le tarif de vente de ces cartes à **12 euros l'unité**.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que la TOPOCARTE GR « Du Pays de Vilaine aux confins du Morbihan » constitue un outil essentiel pour la promotion du tourisme local et la valorisation des sentiers de randonnée ;
Considérant que la vente de ces cartes à un tarif de 12 euros permettra de couvrir les coûts liés à leur acquisition et de contribuer à la diffusion de cette ressource auprès du public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ; à l'unanimité :

- FIXE le tarif de vente de la TOPOCARTE GR « Du Pays de Vilaine aux confins du Morbihan » à 12 euros l'unité.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tous actes et signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
PINSEMBERT Odile

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :